

ÉQUIPE INTERVENTION RAPIDE ET INTENSIVE (IRI)

OBJECTIFS

L'équipe Intervention Rapide et Intensive intervient pour soutenir concrètement les jeunes et familles aux prises avec une situation de crise pouvant mener à une désorganisation. Son but est de stabiliser les facteurs psychosociaux de la famille, visant le rétablissement minimal du fonctionnement en tenant compte des déterminants sociaux. Son intervention est de courte durée. L'équipe répond également aux situations psychosociales qui nécessitent d'être adressées au moment où arrive la demande de service, sans quoi, la situation pourrait se dégrader d'une manière importante et ainsi avoir des répercussions sur le ou les enfants concernés.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Jeune de 0-17 ans et sa famille en situation de détresse pour qui une intervention doit être réalisée rapidement (dans les 0-48 heures), excluant les enfants avec DI ou TSA.

PARAMÈTRES D'INTERVENTION

- Intervention psychosociale rapide (0-48 heures).
- Intervention dans le milieu de vie du jeune et sa famille et intervention où le jeune est en crise, incluant le milieu scolaire, urgence du centre hospitalier, etc.
- Intervention intensive et à court terme (30 jours maximum).
- Référence vers un service adapté pour la poursuite de l'intervention.

DISPONIBILITÉ

**Du lundi au vendredi, de 10 h à 20 h.
Les samedis, dimanches et jours fériés, de 8 h à 16 h.**

MODALITÉS DE RÉFÉRENCE

Le consentement de l'utilisateur référé et/ou du jeune de plus de 14 ans sont nécessaires à la demande de service. Pour une référence à un service jeunesse, le formulaire de « Demande de service jeunesse » doit être complété et acheminé à l'adresse suivante :

guichetaccesjeunesse.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca

Le guichet d'accès jeunesse, en recevant la demande, évaluera l'admissibilité à l'équipe IRI ou l'orientera vers un autre service au besoin. Toutefois, il est important de joindre le guichet d'accès jeunesse par téléphone au 1-888-556-3991, option 8, afin que la demande soit traitée et orientée rapidement lorsque la situation le requiert.

- ✓ Pour les demandes en provenance de l'AAOR : les modalités habituelles de référence vers le guichet d'accès jeunesse s'appliquent (analyse sommaire dans le I-CLSC).
- ✓ Pour les références en provenance des urgences du HAL et du Suroît : l'équipe médicale contactera directement les intervenants IRI. L'horaire et les coordonnées des intervenants seront remis à chacun des départements.

CRISE ADO FAMILLE ENFANCE (CAFE)

OBJECTIFS

Le service CAFE consiste à offrir aux familles en crise une intervention immédiate à domicile afin de désamorcer la crise en l'utilisant comme levier de changement. Pour qu'il y ait intervention de CAFE, ces deux critères doivent être présents :

- Risque de rupture relationnelle ou de passage à l'acte si une intervention n'est pas réalisée rapidement.
- Accepte de recevoir de l'aide immédiatement (**au minimum le parent**).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- CAFE s'adresse aux jeunes de 5 à 17 ans et à leur famille. Le demandeur (une famille, un parent ou un jeune) signale une situation d'impasse relationnelle ou personnelle qui génère chez lui ou chez les autres membres de la famille un sentiment d'urgence, une détresse psychologique, un sentiment d'impuissance à résoudre la situation.

PARAMÈTRES D'INTERVENTION

- Rapidité de l'intervention (dans les deux heures suivant la demande).
- Intensité et diversité d'intervention.
- Intervention dans le milieu de vie du jeune et sa famille.
- Intervention sur 8 à 12 semaines.
- Utilisation d'un outil d'évaluation (questionnaire PEF).

DISPONIBILITÉ

7 jours sur 7, de 15 h à 22 h

MODALITÉS DE RÉFÉRENCE

- ✓ Obtenir le consentement de l'utilisateur référé. Pour les jeunes de 14 ans et plus, leur consentement est obligatoire.
- ✓ Les références à l'équipe CAFE peuvent uniquement être faites par :
 - Le 8-1-1;
 - L'accueil psychosocial;
 - Le guichet d'accès jeunesse et/ou RTS.
- ✓ Le jeune et/ou sa famille doivent être volontaire à l'intervention le soir même de la crise.